

Allocution de

Xavier Darcos

Ministre de l'Education nationale

lors de la 34^e conférence générale de l'UNESCO

Le 17 octobre 2007

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les représentants permanents,

L'UNESCO est née le 16 novembre 1945 sur les ruines encore fumantes de la Seconde guerre mondiale. Elle puisait alors ses racines dans une conception ouverte et généreuse des relations internationales puisque, dès sa naissance, elle s'était vue attribuer la mission **d'œuvrer pour la paix par la coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la science et de la communication.**

Au moment où la mondialisation attise la circulation de l'information et des savoirs, cette **mission originelle demeure profondément actuelle et légitime.** Elle l'est d'autant plus que le périmètre de l'organisation s'est progressivement élargi à de nouveaux horizons. Avec 193 Etats membres, l'UNESCO dispose aujourd'hui l'autorité nécessaire pour faire entendre un message ambitieux. Elle se doit d'être un forum de débats, un foyer de propositions, mais également une institution de conseil et d'expertise et un producteur de textes internationaux de référence.

Une plus grande efficacité, une gouvernance renouvelée et un positionnement réaffirmé permettraient sans doute de rendre plus audible la voix de l'UNESCO dans le monde. Je souhaite qu'elle y parvienne car la communauté internationale a besoin de cette institution de référence.

La 34^e conférence générale de l'UNESCO vient de s'ouvrir. C'est un moment solennel que souligne la qualité de l'assemblée aujourd'hui réunie à Paris. Je mesure l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant vous et je souhaite profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous faire part de ma vision des grands domaines dans lesquels œuvre l'UNESCO.

Depuis le début du millénaire, les Nations Unies s'efforcent de promouvoir l'éducation pour tous. L'objectif affiché est de généraliser l'enseignement de premier degré à l'horizon 2015 et d'offrir à tous les enfants un accès égal à l'enseignement, quel que soit leur sexe ou leur origine sociale. La France partage bien entendu cet engagement en faveur d'une école de la réussite et de la diversité qui allie l'équité et la transmission des savoirs.

Elle y contribue d'ailleurs largement par un concours actif à l'élaboration et au suivi de politiques éducatives nationales dans les pays du Sud. Si les travaux du pôle de Dakar sont bien sûr exemplaires, il ne faut pas oublier les nombreux partenariats bilatéraux et multilatéraux que la France a noués et qu'elle entend prolonger.

Pourtant, en dépit des efforts fournis par l'UNESCO et par les nations membres depuis sept ans, il est clair que **l'objectif affiché sera difficile à atteindre** et il serait sans doute souhaitable de dresser aujourd'hui un bilan d'étape afin de mesurer le chemin qui reste à accomplir. Si les efforts engagés doivent être prolongés, je veux également plaider, devant vous tous, en faveur d'une attention plus grande aux enseignements professionnels et techniques ainsi qu'à la formation des enseignants et des cadres éducatifs qui pourront, à leur tour, engager un mouvement en faveur de l'instruction de tous les enfants de leurs pays.

L'Institut international de planification de l'éducation, qui est installé à Paris, et qui bénéficie du soutien du ministère de l'Éducation nationale, peut jouer un rôle important dans ce domaine, mais je fonde également beaucoup d'espoir dans un soutien accru à la formation des enseignants en Afrique subsaharienne. **Les établissements d'enseignement supérieur ont aussi une tâche cruciale à accomplir dans la progression vers l'objectif d'éducation pour tous** et c'est pour cette raison qu'il m'apparaît nécessaire de leur accorder, une place centrale dans la vie intellectuelle de chacun des Etats. Je suggère également que l'UNESCO contribue à l'édification d'un dispositif commun et incontestable d'évaluation de ces établissements d'enseignement supérieur qui permette de proposer des comparaisons internationales réellement fiables.

Dans le domaine des sciences, l'UNESCO privilégie une approche globale que la France approuve pleinement. Tout en faisant converger les sciences, l'éducation, la culture et la communication, elle a souhaité faire du développement durable sa priorité scientifique.

Un programme pionnier intitulé « l'homme et la biosphère » a été lancé et la France y contribue largement par un travail approfondi sur ses dix réserves de biosphères visant à promouvoir la biodiversité au service des populations locales. La France contribue également aux activités de la Commission océanographique internationale. Mais, au moment même où se tient en France une grande concertation sur les défis environnementaux, je souhaite que l'UNESCO amplifie ses activités de recherche sur le réchauffement climatique. Nous sommes là face à une priorité ardente et il m'apparaît indispensable qu'une organisation internationale aussi prestigieuse contribue à éveiller les consciences et à amplifier l'effort collectif de recherche.

Depuis longtemps déjà, l'UNESCO fait preuve d'un dynamisme remarquable en matière d'élaboration de normes internationales dans le domaine de la culture. La **constitution progressive d'un patrimoine mondial** est d'ailleurs l'une des vitrines unanimement reconnues de son action et l'Aquitain que je suis se réjouit que la ville de Bordeaux ait été inscrite sur la liste des sites labellisés.

Je ne doute pas que la **convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** va permettre de poursuivre et d'amplifier cette œuvre pionnière. Après le patrimoine architectural, naturel et urbain, l'UNESCO se tourne vers la sauvegarde du patrimoine immatériel. La convention adoptée lors de la convention générale de 2005 constitue désormais un point de référence dans le vaste mouvement de mondialisation des industries culturelles. Un volet est explicitement consacré à la coopération internationale en matière de politique culturelle. Sa mise en œuvre va exiger inventivité et courage, mais son caractère novateur constitue un puissant motif d'espérance. Préserver et valoriser l'ensemble des formes culturelles, voilà un magnifique projet dont la noblesse n'a d'égal que la légitimité ! Pour que les jeunes générations puissent apprécier la diversité des cultures du monde, il me semble enfin nécessaire de valoriser l'éducation artistique et culturelle. Ministre de l'Education nationale, je suis personnellement attaché à ce sujet. Une conférence mondiale y a été consacrée à Lisbonne en 2006 et je veux croire qu'il est désormais du devoir de l'UNESCO d'en prolonger la réflexion.

Le dernier axe exploré par l'UNESCO touche à **l'information et à la communication**. Vous savez comme moi qu'elle a récemment organisé un Sommet mondial sur la société de l'information. Je souhaite désormais qu'elle puisse se faire entendre sur des thèmes aussi importants que **l'accès à une information diversifiée**, multilingue et exigeante et qu'elle prolonge ses réflexions sur la promotion de la **liberté d'expression** partout dans le monde. L'édification d'un programme commun d'éducation aux médias permettrait sans doute d'appuyer cet effort. La France, vous le savez, dispose d'une réelle expérience dans ce domaine puisque le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI) date de 1983. **Je puis vous assurer que mon pays est prête à partager cette expertise avec l'ensemble des Etats membres de l'UNESCO.**

Aujourd'hui, partout dans le monde, l'UNESCO incarne l'esprit de concorde et de coopération internationale, intellectuelle et scientifique, né au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Cet esprit doit perdurer. Il doit même s'étendre pour faire face aux défis nouveaux qu'il nous faut affronter.

La France est fermement décidée à contribuer au travail collectif fédéré par l'UNESCO. Elle souhaite surtout que cette 34^e conférence générale fasse preuve d'audace pour construire l'avenir.

Je vous remercie.